

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

Délibération  
n° 2015.10.139.B

**Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - travaux de  
construction - Lot n°  
7 "menuiseries  
intérieures" : avenant  
n° 5**

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.139.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°  
7 "MENUISERIES INTERIEURES" : AVENANT N° 5**

Par délibération n° 78B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B en date du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 21 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 7 « menuiseries intérieures » à la société EGTB SUTRE sise Le Bois Chadutaud à ASNIERES SUR NOUERE (16290) pour un montant de 402 253,20 € HT.

Par délibération n° 64.B du 19 juin 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus value de 3 445,80 € HT qui a porté le montant total du marché à 405 699,00 € HT.

Par délibération n° 131.B du 27 novembre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en moins-value de - 690,80 € HT qui a ramené le montant total du marché à 405 008,20 € HT.

Par délibération n° 25.B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 d'un montant en moins-value de - 47 904,40 € HT qui a ramené le montant du marché à 357 103,80 € HT.

Par délibération n° 97.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 en moins-value de - 15 352,38 € HT qui a ramené le montant du marché à 341 751,42 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en-moins value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N°1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptation de la maîtrise d'œuvre,
- N° 2 – modifications demandées par le maître d'ouvrage,
- N° 3 – optimisation de la maîtrise d'œuvre.

.../...

Les ajustements en plus-value sont les suivants :

**Motif 1**

- trappes pour vanne de la fontaine à eau dans Imaginer et pour le nouvel emplacement de la boucle magnétique pour malentendants dans l'amphithéâtre	128,00 € HT
- pose de béquilles allongées sur les portes des sanitaires PMR	192,00 € HT

**Motif 2**

- aménagement d'un placard sous les gradins dans la loge	1 605,50 € HT
- trappes de visite pour accès vers les projecteurs	478,00 € HT

Montant total en plus-value 2 403,50 € HT

Les ajustements en moins-value sont les suivants :

**Motif 1**

- suppression de béquilles allongées du marché	- 48,00 € HT
--	--------------

**Motif 3**

- suppression de panneaux muraux en bois non perforés (BH) article 3.7.1.1 du marché	- 19 398,00 € HT
--	------------------

Montant total en moins-value 19 446,00 € HT

Le montant de l'avenant n° 5 en moins-value est de - 17 042,50 € HT.

Le montant du marché passe de 341 751,42 € HT à 324 708,92 € HT suite au dernier avenant. La diminution du marché s'élève à 19,28% par rapport à son montant initial de 402 253,20 € HT.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 5 au lot n° 7 « menuiseries intérieures » dont le titulaire est la société EGTB SUTRE sise Le Bois Chadutaud à ASNIERES SUR NOUERE (16290) pour la modification de prestations d'un montant en moins-value de 17 042,50 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  <b>27 octobre 2015</b>	<u>Affiché le :</u>  <b>27 octobre 2015</b>